



DESCRIPTION DES SECTEURS DE COLLECTE MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

LUNDI (BAC BRUN)

Pour la municipalité au complet.

MARDI (BAC NOIR)

La Route 1, le Ruisseau-Serpent, le côté gauche de la Route 309 Nord (des limites de Notre-Dame-de-Pontmain jusqu'au village), le village au complet et la Route 309 Sud).

MERCREDI (BAC NOIR)

Le côté droit de la Route 309 Nord (des limites de Notre-Dame-de-Pontmain jusqu'au village) et les chemins Val-Ombreuses et Poisson-Blanc.

JEUDI (BAC VERT)

La Route 1, le Ruisseau-Serpent, le côté gauche de la Route 309 Nord (des limites de Notre-Dame-de-Pontmain jusqu'au village), le village au complet et la Route 309 Sud).

VENDREDI (BAC VERT)

Le côté droit de la Route 309 Nord (des limites de Notre-Dame-de-Pontmain jusqu'au village) et les chemins Val-Ombreuses et Poisson-Blanc.